



# Extrait du registre des d du Conseil Municipal mercredi 17 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 031-213100662-20251217-DEL20250881-DE

Bessières

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 17 décembre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 décembre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une note de synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY Monsieur Jean Charles CONTE - Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Monsieur Monsieur Ludovic DARENGOSSE Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Benoit MUÑOZ, Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL, Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur DARENGOSSE, Madame Mylène MONCERET à Madame PEREZ.

Absents : Madame Élisabeth CORDEIRO, Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Monsieur Jérôme BRIERE

## Secrétaire de séance :

Composition légale du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers représentés : 3

2025 – 088 – FINANCES : Décision Modificative - Budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé

Rapporteur : Monsieur le Maire

## ADOPE

Votants : 24	Abstentions : 0	Exprimés : 24	Pour : 20	Contre : 4
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal qu'à la fin de l'exercice comptable, il convient parfois de procéder à des réajustements budgétaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires des collectivités ;

Vu le budget annexe de la Maison Pluridisciplinaire de Santé 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement, sans modifier l'équilibre budgétaire du budget annexe ;

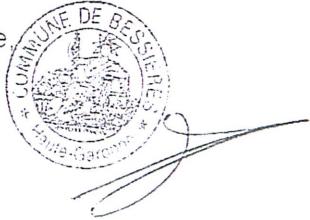
### BUDGET ANNEXE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

FONCTIONNEMENT				DEPENSES		RECETTES	
D/ R	CHAPITR E	ARTICLE		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	011	60612	Energie-Electricité		1 000,00 €		
D	66	661121	ICNE de l'exercice N		4 500,00 €		
R	74	74741	Communes membres du GFP		- €		5 500,00 €
TOTAL				- €	5 500,00 €	- €	5 500,00 €

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR  
DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ✓ APPROUVE les virements de crédits du budget annexe de la Maison pluridisciplinaire de santé, tels que détaillés ci-dessus ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- ✓ MENTIONNE que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire



COMMUNE DE BESSIERES  
Haute-Garonne

Cédric MAUREL